



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 38385

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC) chez les personnes âgées. Il est avéré que les AVC sont plus fréquents chez les sujets âgés (40 chez les plus de quatre-vingt-cinq ans). Or leur prévention est nécessaire au maintien de l'autonomie de ces personnes. Elle lui demande donc quelles mesures - module obligatoire dans les études de médecine, dépistage systématique, etc. - le Gouvernement a prévues en la matière.

Texte de la réponse

Les facteurs de risque des accidents vasculaires cérébraux (AVC) sont les facteurs de risque habituels des maladies cardio-vasculaires : tabac, diabète, obésité, dyslipidémies, hypertension artérielle. La prévention des facteurs de risque cardio-vasculaires et leur prise en charge font partie de la formation initiale que reçoivent les futurs médecins. L'AVC est une affection du sujet âgé : 75 % des patients ont plus de 65 ans. Le programme national de réduction des risques cardio-vasculaires 2002-2005 élaboré par le ministère de la santé a notamment pour objectif de réduire les facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires dans la population. Des actions ont déjà été menées dans ce cadre et se poursuivent : soutien du registre français de Dijon sur les accidents vasculaires cérébraux et extension à l'ensemble du département de la Côte-d'Or, campagne nationale de lutte contre le tabagisme, programme national nutrition-santé, programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2. La future loi relative à la politique de santé publique s'inscrit dans la continuité de ces actions. En effet, elle fixe dans ses objectifs la réduction de l'hypertension artérielle, de l'hypercholestérolémie et des complications vasculaires du diabète. De plus, la loi vise également à améliorer la prise en charge des AVC afin de réduire la fréquence et la sévérité des séquelles fonctionnelles. Les recommandations publiées par l'ANAES en 2002 sur la prise en charge des AVC et en 2003 sur le retour à domicile des patients après AVC participent à la sensibilisation des professionnels à la problématique des AVC et constituent des outils pour la formation continue des médecins.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38385

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3141

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5391